REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 mai 2016**

Compte rendu affiché le **26 mai 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mai 2016**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 24 MAI 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Muriel LECERF**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Muriel LECERF, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Philippe MOINE à Sacha FORCA.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Objet :

16.05.0542
Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations assurant le portage financier des fêtes de quartiers 2016

RAPPORT DE MADAME FARTAS

Mesdames, Messieurs,

L'organisation de fêtes de quartier fait suite à une demande forte des habitants de la commune ; ces événements, qui attirent chaque année de nombreux Vaudais, constituent en outre un réel vecteur d'animation sociale.

Des collectifs d'organisation et d'animation, composés d'associations, de Conseils de quartier, d'habitants et de services municipaux, se créent et œuvrent à la tenue de ces événements populaires.

Cette année encore, des structures associatives soutiennent de manière logistique et financière ces actions, assurant notamment l'avance des frais nécessaires à leur organisation.

Ainsi, les fêtes de quartier 2016 auront lieu cette année aux dates suivantes :

- Le 20 mai : Fête du Mas du Taureau – porteur financier Futsal,
- Le 28 mai : Fête du Sud – porteur financier Centre Social Peyri,
- Le 8 juillet : Fête de la Grappinière – porteur financier Centre Social Lévy.

A noter qu'une fête de quartier a également été organisée le 14 mai dernier sur le secteur Genas-Dumas-Chénier à l'initiative du Conseil de quartier du secteur.

De nombreuses activités et animations sont proposées à l'occasion de ces manifestations, à destination des familles, des jeunes, mais aussi des personnes isolées : activités scientifiques, projection de courts métrages, spectacles et démonstrations, jeux, poneys, structures gonflables, activités sportives, maquillage, alimentation, animation musicale, etc.

Afin de permettre la tenue de ces événements, les centres sociaux Peyri et Lévy ont adressé à la Ville un dossier de demande de subvention en mars 2016, sollicitant le soutien de la Ville à hauteur, respectivement, de 4 000 € et de 2 000 €.

Futsal est d'ores et déjà en possession des fonds nécessaires à l'organisation de la fête du Mas. En effet, l'association a perçu 3 000 € en 2015 pour organiser la fête du Mas, qui n'a malheureusement pas pu se tenir. Il est donc proposé que cette somme déjà versée leur serve à organiser la fête du Mas 2016.

Au regard de l'intérêt de ces manifestations pour l'animation sociale de la Ville, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;

- D'apporter notre soutien aux fêtes de quartier par l'octroi d'une subvention exceptionnelle au centre social Lévy de 2 000 € et au centre social Peyri à hauteur de 4 000 € ;

- De dire que la dépense d'un montant de 6 000 € est imputée au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

- Approuve le présent rapport ;

➢ Apporte notre soutien aux fêtes de quartier par l'octroi d'une subvention exceptionnelle au centre social Lévy de 2 000 € et au centre social Peyri à hauteur de 4 000 € ;

➢ Dit que la dépense d'un montant de 6 000 € est imputée au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2016.

(Dorra HANNACHI ne prend pas part au vote conformément à l'article L.2131.11 du Code général des collectivités territoriales)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY